L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 13 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un chien setter irlandais, tout rouge. Récompense libérale à quiconque le ramènera chez M. L. Kapho, coin Bienville et Dauphine. 13 nov—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme et sa femme demandent une place en ville ou à la campagne. S'adresser P. C. à l'*Abeille*. 10 nov—3f

DEMANDES.

ON demande—Une femme française respectable pour prendre soin d'un petit enfant. S'adresser à F. B. Hoffman au coin des rues Quatrième et Colisée. 13nov—1sem

ON demande—Dans un bureau, un garçon vif actif, intelligent désirant se rendre généralement utile, doit parler et écrire l'anglais couramment, bien connaître la ville et de meuter avec ses parents, un parlant aussi français ou allemand préféré, gages $4 par semaine avec avantage d'augmentation. S'adresser en écrivant soi-même America, care lock box 105, N. O. City. 13nov 3f

ON demande—Immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 1 heure, au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A LOUER.

A LOUER—Deux chambres garnies rue Royale No 185. S'adresser sur les lieux à Mme Marne. 9 nov—4f

A LOUER ou à vendre—Maison et grocerie, encoignure Louisa et Craps, Troisième District. S'adresser sur les lieux. 8 nov—1sem

A VENDRE.

A VENDRE—Une grande citerne démontée, 5 pieds au fond, 16 pieds de douves, en bonne condition, contenance six mille cinq cents gallons.
LOUIS R. PERRET
11nov—3f 56 Exchange Alley.

A VENDRE—Grocerie et buvette coin St-Louis et Dauphine, faisant de bonnes affaires au comptant. On vend pour se retirer des affaires, c'est la seule raison. S'adresser sur les lieux ou chez Aug. Baudet, coin Prieur et Décatur. 4 nov—1f

A VENDRE—Une charmante résidence en [illegible] [illegible] Décatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] Division A—Ordre de Cour [illegible] pour décembre 1888, à 11 heures [illegible] [illegible] à la date.
Nouvelle Orléans, 9 novembre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—4f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25.011—Division [illegible]—Ordre de Cour—[illegible] LUNDI [illegible] [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible] 1888.
Signé: [illegible] A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 oct—31 au 12 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] SAMEDI [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible] 1888.
Signé: N. D. [illegible], Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 nov—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE [illegible]
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE [illegible] SAMEDI [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible] 1888.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible]
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
[illegible]
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3f au 10 déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alfred Thompson [illegible] Steam Laundry Co. [illegible] No 25,308—Ordre de Cour. [illegible] SAMEDI 17 novembre 1888 [illegible]
Nouvelle Orléans, 5 nov. 1888.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 nov—3f au 17 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Co. [illegible] No 25,318—Division [illegible]—Ordre de Cour. [illegible] pardevant Andrew Hero, notaire, en cette ville, le LUNDI 10 de décembre 1888 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et déterminer sur les affaires des dits faillis [illegible] [illegible] Ambroise Smith avisant soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 5 novembre 1888.
[Signé]: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
6 nov—3f au 10 déc.

Souscription ouverte à "L'Abeille"
Pour venir en aide à M. Charles Testut que le grand incendie du 21 septembre rue Tremé a jeté à la rue—après la destruction de ses effets.

Société Hospitalière	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouze	3 00
Veuve Ch. Boudousquié	2 00
A. H.	2 00
M. Lafargue	1 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote, H. M***	1 00
A. Augiade	1 00
Mad. Vo Bausset	1 00
Un Garçon E. A***	2 00
A. J. Giraussewich	1 00
L. A. Ch****	1 00
J. J. R****	5 00
"Le Vieux Sachemos	2 00
Rose et Casimir	1 00

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Uthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,102—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont), pour lesquelles le compte présenté par Henry Uthoff, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—13, 18, 22

Succession de William H. Huck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25 122—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par E. A. Luminais, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
10 nov—10 15 18 Député Greffier

Succession de Mary Hecker, veuve de Henry Heumerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25 343—Division B—Attendu que Joseph Keiger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Hecker veuve de Henry Heumerling, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
9 nov—9 14 18 Greffier.

Succession de Jacob Kenner ou Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 25 326—Division E—Attendu que Mlle Mary Kenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession du feu Jacob Kenner ou Kerner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7, 11, 16

Succession de Ann Dillon Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,316—Division —Attendu que Mlle Mary Kenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ann Dillon Kenner décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 nov—6 10 15 Greffier.

Succession de Mme Louise Delazal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,441—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 nov—3 7 11 Greffier.

Succession de Henry Jurgens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,276—Division E—Attendu que Margarethe [illegible] veuve de [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de [illegible] décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
[illegible] Greffier.

21me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$183 574 79	
Primes sur mars	3 229 87	
Primes sur rivières	1 149 34	
Totales primes		$187 954 00
A ajouter. Réquisition acquises de 1886		37 801 16
Total		$225 755 16
A déduire: [illegible]		
Primes pertes	$53 077 66	
[illegible]		
et dépenses générales	12 524 12	
		20 853 54
		19 067 02
Fonds de surplus de 1886		
Total		$205,875 72
Pertes payées:		
Sur pertes d'incendie	$54 478 60	
Sur risques de [illegible]	3 [illegible] 58	
Sur primes de rivière	1 [illegible] 17	
		$57 [illegible]
Compte de [illegible]	34 [illegible]	
Primes retournées et commissions	45 885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Under writers, corps de sauvetage, souscriptions	[illegible]	
		$176 813 22
Total		[illegible]
Reserve [illegible]		
[illegible]		
[illegible] 1887	10 000 00	
[illegible] 1887	10 800 00	
		[illegible]

ACTIF.

[illegible]	61 00
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	5,925 00
Bons des Etats-Unis et Etat Bons [illegible] et Bons à [illegible]	
[illegible]	99 415 00
[illegible]	20,945 00
[illegible]	60 719 34
[illegible]	3 367 75
En assets en banque	32 616 58
	$279,462 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEFER, Secrétaire.
[illegible] par devant moi à la Nouvelle Orléans le 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.
[illegible] Conseil de Direction [illegible] un second [illegible] pour cent, [illegible] 31 décembre 1887 pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING	J. J. LANGLES
J. HASSINGER	J. E. MERRIH
F. W. DIELMAN	JOHN THORN
J. B. MEYERS	LOUIS GEUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN	A. G. RICKS
FRANK VATTER	W. W. HUCK
	C. B. FISCHER

18 [illegible] 1m

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887.

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$225 406 98	
Sur risques de marine	3 756 82	
Sur risques de rivière	3 110 34	
		$232 274 14
A ajouter primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302 529 14
A ajouter intérêts et profits et pertes		27 397 12
Revenus		$329 926 26
A déduire pertes payées:		
Sur risques de feu	$119 852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127 208 11	
Retour de primes et cancellations	5 222 17	
Commissions	35 937 24	
Réassurances	17 869 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications etc.	34 406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108 283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60 695 00	
Pertes arriérées et non ajustées	34 000 00	94 695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15 000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 81
$10 000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121 000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134 310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000,	soit	$600,000
1 Lot de	200,000,		200,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
2 Lots de	25,000,		50,000
5 Lots de	10,000,		50,000
12 Lots de	5,000,		60,000
25 Lots de	2,000,		50,000
100 Lots de	800		80,000
200 Lots de	400,		80,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400,	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200,	180,000

3,146 Lots se montant à...$2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté et probité à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Clio, Jacoba, (actuellement Freret) et Solis actuellement Locust, le dit lot étant désigné par le No onze [11] dans l'îlet No quinze et mesurant trente deux pieds de face à la rue Solis, actuellement la rue Locust, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales. le tout d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville, et tous les droits y appartenant en quelque sorte que ce soit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Esnard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,966—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désigné par le numéro 8, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 janvier, 1844, et déposé au bureau de Edwin Floyd, alors notaire public en cette ville comme plan No 100; le dit lot mesure vingt trois pieds de face à la rue Girod sur cent vingt-huit pieds, onze pouces, trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et à l'usage d'une allée commune qui est contigue au dit lot sur le côté vers la rue Carondelet ouvrant sur la rue Girod sur quatre pieds de large sur cinquante pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 155—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Un certain lot de terre avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et les droits, voies et servitudes y appartenant à iceux dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levee, Thalia, [illegible] Erato [illegible] [illegible]
2° Un certain lot de terre avec tout ce qui y appartient [illegible] [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] Front, Nouvelle Levee, Thalia et Erato désigné par le numéro Onze, et mesurant vingt quatre pieds [illegible] de face à la rue Front sur cent six pieds (106) de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour [illegible] district de cette ville, dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et la [illegible] [illegible] Charles E. Fortier [illegible] [illegible] No 215 d'après une esquisse, [illegible] Wm H. Seymour [illegible] [illegible] [illegible] mesurant [illegible] pieds [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27—1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm Keane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville le SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, de la propriété après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre situés dans le [illegible] district de cette ville, [illegible] par le numéro [illegible] Washington, Magnolia, Claiborne et [illegible] [illegible] T. Seghers ex-notaire [illegible] Washington, [illegible] Derbigny [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 183—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir.
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné comme lot No 10 de l'îlet No 23 compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Josephine, Magazine et St André d'après un plan dressé par Henry Moellhausen architecte et voyer à la date du 24 mars 1845, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant A. Chiapella alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845 le quel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak), sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
23oct—23 30—nov6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit,

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent située dans l'îlet numéro 509, bornée par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond cent soixante-cinq pieds huit pouces et une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.
Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de hon aliénandi et cinq pour cent d'honoraire d'avocat et que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—29 30—nov 6 13 20 24

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Testut, dont l'*Abeille* a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.
—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709 pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis**, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et ayant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.
Conditions.—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13nov—13,18,25—2,9,15déc

PAR J. V. GOURDAIN.

BONNE OCCASION!

Le cottage désirable et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson.

Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'îlet No 62 mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet et la cuisine a deux chambres. Dans la cour se trouvent chambres pour laver, water works, citernes et lieux d'aisance.
Termes et conditions.—La moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final, avec 5 0/0 frais d'avocat en cas de procédures et la propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur assumera, au dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire public aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 375 et 377 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24 501.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 novembre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite dans l'affaire sus mentionnée, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes ses appartenances situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 6 du carré (ilet) borné par les rues Magazine, Camp, Race et Melpomène, d'après un plan de B. Lefevre, daté du 6 avril 1846, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, le dit terre mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur 192 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, mesure américaine, et étant le même acquis par feu Mme Da [illegible] Haley et donnée à [illegible] D. Haley [illegible] [illegible] le 27 février 1867 [illegible] livre 88 folio 677.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, et ayant [illegible] de chambres, [illegible] grande salon, des salles et galeries au premier étage, deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. [illegible] dans toute la maison et un grand balcon et citerne. Dans la cour se trouvent water works et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 24 992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. [illegible], juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, daté le [illegible] il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 125 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.
Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.
Termes et conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888 et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Bolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 27—Nov 3 10 17 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 114—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant, situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville; suivant le dit plan le lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan; cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.
2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Borgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.
Les propriétés ci dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, risques contre des [illegible] cas d'incendie.

W. B. LYMAN ....Président.
J. H. OGLESBY ....Vice-Président.
CHAS. B. RICE ....Secrétaire.

Directeurs:

Joseph Bowling	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. B. Lyman,
L. J. Reiss,	Chaarles H. Deleon,
Lucien Dejery,	S. C. Conlon,
R. F. W. Beekman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. B. Rice,
	D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District.

Dans l'affaire de Samuel C. Thelsman vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.
Les dimensions ci dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart; voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.
13 nov—13 18 25—déc 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888 dossier No 25,111, pour compte de la succession ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés, le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.
Conditions.—Comptant. 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente daté du 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, la propriété suivante, savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levee et Victory, maintenant Décatur, désigné par la lettre D d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt [illegible] à un acte passé devant Pierre Coudrain ex-notaire en cette ville le 7 mars 18[illegible], lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant Omer Villere, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le lieu de l'adjudication.
28 oct—nov 4 10 17 24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".
Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.
Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.
Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24,221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Agent Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 [illegible] en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888 il sera vendu à l'encan—
1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Bolivar et Dryades, désignée par le No 8 et mesurant 75 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 168 pieds 4 pouces et 1 1/2 ligne sur le côté près de la rue Dryades et 76 pieds 3 pouces 4 lignes sur le côté vers la rue Bolivar; s'étend jusqu'à la dite ligne du No 2, plus sur la rue Dryades 24 pieds 1 pouce, puis un angle droit vers la rue Commune [illegible] [illegible] et 25 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.
Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois en briques avec deux étages, emplacement au rez-de-chaussée et une écurie et et trépot de voitures et maison de fourrage au premier étage. Le local est occupé par Bat Gal [illegible] connu comme "The Senate Stables" loué à $40 par mois.
2° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Derbigny, Claiborne et Palmyre et désignés par les Nos. 13 et 14 mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Commune sur les profondeurs suivantes: le lot No 13 a une profondeur de 98 pieds 8 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 14 et 102 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Derbigny et formant l'encoignure et le lot No 14 a une profondeur de 98 pieds 6 pouces et 7 lignes sur un côté et 91 pieds 5 lignes sur l'autre côté.
Les améliorations consistent en une grande et bonne maison en bois à deux étages avec deux corps de logis, formant l'encoignure des rues Commune et Derbigny, et occupée comme grocerie par le marchand en vogue A. V. Kennedy. L'étage supérieur est bien subdivisé et occupé comme résidence. Aussi la maison en bois à deux étages qui y touche, cuve, hangar, etc., également la maison à un étage immédiatement derrière la susdite propriété. Le tout loué à $60 par mois.
3° Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Claiborne et Commune, désigné par le No 1 et mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et de face à la rue Derbigny de 64 pieds. Un bon emplacement pour résidence ou maison d'affaires et près du marché Claiborne, église, etc.
4° Deux terrains spacieux avec une grande bâtisse en bois qui s'y trouve, formant l'encoignure des rues Gravier et Miro, dans l'îlet borné par les rues Perdido et Tonti, désignés comme lots Nos 28 et 29. Le lot No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 29 forme l'encoignure et mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Miro. Loué $6 par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets d'acquéreur à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an garantis par hypothèque et privilège de vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocats, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant B. Rouen, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
16 oct—16 27 nov 3, 10, 17.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No 25,953, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 8 décembre 1888, à 12 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9, dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1908 et 1972 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17, 24—déc 1, 8.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICOME, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoman
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Rideaux. 6oct—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Cottage rue Rochebiache,
à l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochebave, Dorgenois, Hôpital et Barracks, le lot mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes rue Rochebiave, 18 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 46 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Hôpital et 46 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne vers la rue Barracks. Les améliorations consistent d'un cottage avec trois chambres, loué à $6 par mois.
Conditions—Comptant. Toutes les taxes sont payées.
Acte de vente pardevant E. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 au 17.

La somptueuse maison de résidence s'élevant sur un vaste terrain,

Rue Dumaine, 389, au coin de la rue Prieur.

A l'enchère publique. A crédit.

SAMEDI, 17 Novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère—
La belle maison de résidence No 339 rue Dumaine, au coin de la rue Prieur. Le terrain mesure 75 pieds de façade rue Dumaine, sur 129 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Prieur.
La maison contient de grands corridors, de spacieux salons doubles, une très grande bibliothèque et salle à manger, cuisine, chambre à repasser et un corridor pour les domestiques, office et cave au premier étage, quatre belles chambres à coucher principales, un cabinet de toilette, cinq chambres à coucher moins grandes que les autres chambre à bain, chambre pour étendre le linge, etc. Il y a un magnifique espace (lawn-space), de beaux arbres donnant de l'ombrage, toutes les allées pavées en "Schillinger", hydrant et autres commodités. Le confort et l'élégance de cette très belle demeure doivent être vus pour être appréciés de ceux qui recherchent une demeure parfaite dans un charmant voisinage. Les encanteurs donneront des cartes suffisant à visiter la propriété.
2° **Le grand morceau de terre** contigu au terrain précédemment décrit et mesurant 60 pieds de façade rue Prieur, sur 151 pieds 4 pouces de profondeur d'un côté et 120 1/7 de l'autre côté. Un jardin y est tracé au milieu duquel sont des allées en Schillinger, arbres, etc. Un magnifique site sur lequel on pourrait bâtir une ou plusieurs maisons.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, aux frais de l'acquéreur.
HOEY & O'CONNOR.
10 nov—10 11 17 Encanteurs.

Sites de choix convenables pour y bâtir, rue Dumaine.

SAMEDI, 17 novembre 1888, à la Bourse des Encanteurs.
Cinq grands terrains situés coin sud ouest de la rue Dumaine et de l'avenue Hagan entourés de jolies bâtisses. Ils font face à la demeure de M. Chas Louque, belle terre haute à un îlet seulement du Bayou St Jean et un chemin de fer passe devant.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et 2 ans de crédit payables en des billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant André Hero, Jr., notaire.
HOEY & O'CONNOR
10 nov—10 11 17 Encanteurs.

Maison de résidence de choix pour famille.

No 213 Chemin du Bayou.

Entre les rues Tremé et Marais.
A l'encan—A crédit.

SAMEDI 17 novembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—
La maison très agréable 213 Chemin du Bayou, côté Nord, entre les rues Tremé et Marais, il y a corridors, huit spacieux appartements, grande cour et allée dont une rue Tremé dans un quartier respectable et agréable. Comme placement d'argent ou pour l'habiter le mal [illegible].
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
HOEY & O'CONNOR, encanteurs.
10 nov—10 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—
Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, désignés comme les terrains de 8 à 12.
Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 14 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 20 pieds de façade rue Gayoso, sur 141 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec écurie, étable, etc. portant le No 605 rue Bienville.
Conditions—Comptant, 10 pour cent payés au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred Zengel, notaire.
6nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans date le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci après à savoir—
Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentés par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888, et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénandi et hypothèque spéciale et toutes et autres clauses de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Muncy.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8me et le 5me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° W1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9 S. R. 4 E.—80 acres
S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.66 acres.
Sect. 36. T. 9. S. R. 4. E—647.54 acres.
S. W. 1/4 Sect. 25. T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484 40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116 83 acres.
Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. 8. R. 4 E—64 acres.
2° Une moitié d'intérêt (division dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10. T. 9. S. R. 4. E.—Est 1/2 de S. O. 1/4. Sect. 10. T. 9. S. R. 4 E.—106.01 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4. Sect. 17. T. 9. S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18. T. 9. S. R. 4 E.—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 3. T. 9. S. R. 4 E., contenant une quantité inconnue moindre que 120 08 acres.
Sur lesquels est située la scierie "Hard Times" et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.
Conditions de la vente—Comptant ou dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir
1° Le cottage connu sous le No 231, rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia; le lot est désigné comme No 6, et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Cinq lots de terre dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 à 5 se touchant, et faisant face à la rue Erato par 304 pieds et 4 lignes, 125 pieds 9 pouces et 3 lignes rue Miro, et 28 pieds 7 pouces et 5 lignes rue Tonti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire.
14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PLACEMENT DE CHOIX DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 344 et 314 1/2, 346 et 346 1/2 et 318 et 318 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve, décédée de E. M. Blanc.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A actuellement en congé daté le 30 octobre 1888, pour compte de la dite succession la propriété de valeur décrite ci après à savoir—
1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman** sur un plan dressé par L. Castaing et mesurant en mesure américaine 33 **pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois, recouvert en ardoises, connue par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue **Dumaine** ayant salon, trois chambres à coucher, cuisine attenant à la bâtisse principale avec une chambre et lieux d'aisance hangar pour laver cuves et charbon et à bois à chaque corps de logis. Loué à raison de quatorze **piastres par mois** chaque corps de logis.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville désigné par la lettre C dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée à un acte dans le bureau de F. J. Dreyfous ex-notaire, lequel lot mesure plus ou moins 54 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté vers la rue de la rue Roman et 201 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui touche à la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises retiré de la rue, avant deux chambres, deux cabinets dans la bâtisse principale galerie devant, [illegible] lieux d'aisance, grand puits magnifique et plusieurs [illegible] citerne, [illegible] désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.
3° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A B C et D dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne**, sur une esquisse de E. Pilié datée le [illegible] annexée à un acte [illegible] de cette succession passé par F. J. Dreyfous notaire, le 10 octobre 1888 d'après la dite esquisse le dit lots mesurent à savoir: Lot A trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur. Lot B et C mesurent chacun trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur et le lot D vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.
Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles élégants en bois et à un étage recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344, 344 1/2, 346, 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine ayant trois chambres, salons, chambre attenante à la bâtisse principale, chambre à coucher, bains et [illegible] à chaque corps de logis. Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.
Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé, recouvert en ardoises connue par le numéro municipal No 350 rue Dumaine ayant salon et salle à manger, deux grandes chambres à coucher, cabinet de toilette, cuisine attenante à la bâtisse principale avant une chambre hangar pour le charbon et le bois, lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $20 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garanties usuelles de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.
Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de l'adjudication. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer daté le 30 novembre 1888 que l'on peut [illegible] à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10nov—10 17 24—1 8 15déc

Machine, Patente des Etats-Unis, &c.

Par ordre des Commissaires chargés de liquider les affaires du
ARABIAN DISINFECTANT CO.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI 20 novembre 1888, à 11 heures à midi, il sera vendu au No 31 rue Bienville, près de la rue Chartres—
Une bouilloire avec face de huit chevaux et stock.
Une pompe pour alimenter à vapeur pour bouilloire.
Une machine horizontale avec force de six chevaux.
Une pompe à vapeur Niagara No 3.
Un line shafting, 20 pieds x 1 15/16 trois mixers avec fly wheel gearing shaft [illegible] [illegible] a stop motion [illegible] [illegible] [illegible] 200 pieds [illegible] [illegible] [illegible] et autres machines trop long à énumérer.
Aussi
Le stock du Arabian Disinfectant (Désinfectant Arabe) en barils, caisses, cans et bouteilles.
Aussi
La Patente des Etats Unis No 361 636 donnant le droit de fabriquer et vendre le désinfectant.
Conditions—Comptant.
9 nov—9, 14, 18, 19, 20.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 551, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre et désigné par le No 26, sur un plan fait par F. N. Tourné, en date du 24 novembre 1871, et déposé en l'étude de Adolphe Ducatel notaire comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro sur 162 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage retiré sur la rue, avec deux chambres et un cabinet, galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philipe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17 24—déc 1 8

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,135 49	
Bons et actions	61 488 64	
Dette en suspens	59 047 90	
Prêts et escomptes	164,960 69	
Dépenses	4,019 46	$486,652 18
Prêts sur demande	20,172 74	
Change	26 018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36	172 970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380 200 00	
Profits indivis	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57	259,849 92
		$659 622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 11 novembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Madame P Thomas — Mlle Marie Giret

LISTE DES HOMMES.

M. Corvaio (courtier de navire) — Mess. Jacques Bordes, Paulin Jean Baptiste

G. W. NOTT, Maître de Poste.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléa[ns]

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73....CHARTRES....73

L'Abeille de la N[ouvelle-Orléans]
NOUVELLE-[ORLÉANS]
MARDI, 13 NOV[EMBRE]

VAPE[URS]

COMPAGNIE [GÉNÉRALE] TRANSATL[ANTIQUE]
Entre New York [et le Havre]
[illegible]
LA NORMA[NDIE]
LA GASCO[GNE]
LA BOURGO[GNE]
[illegible]

Compagnie Génér[ale] [illegible]

[illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW Y[ORK]
[illegible]
KNICKERBO[CKER]
LOUISIANA
Le steamer [illegible]
NEW OR[LEANS]
[illegible]

MANUFACTURE [illegible]
Le Steamer H[illegible]
[illegible]
SAMEDI
[illegible]

CHEMINS [DE FER]
LOUISVILLE, N[EW ORLEANS]
[illegible]

Route du Sud de la [illegible] du Texas et de [illegible]
[illegible]

BASILE
FACTEUR [DE PIANOS]
34 Rue Ro[yale]
SEUL AGENT
Pianos GAVEA[U]
[illegible]

[illegible]

L. A. ADAM
[illegible]

FEUILL[ETON]
No 27
LES DRAMES [illegible]
[illegible]
COMTESS[E]
PAR EMILE [illegible]
[illegible]
LA COURONN[E]
[illegible]
Le lendemain [illegible] heures, [illegible] blesse, [illegible] Elle resta [illegible] jouant [illegible] jeuner, [illegible] l'après-midi [illegible] qui ne rentra [illegible]
Après le [illegible] car la comtesse [illegible] qui furent servis avec ses enfants pouvait plus les comme si elle eût lui enlevât.
Elle attendait [illegible] vainement.
Ce fut seulement vers onze heures, reparut.
Le [illegible]